CRAPATO

Conditions générales de location

Toute location est payable d'avance et donne lieu au dépôt d'un acompte fonction de la valeur du matériel.

Le matériel loué sera remis au jour prévu sous peine de pénalités de retard. Les pénalités de retard seront facturées comme la location.

Le matériel devra être remis en bon état. Si le matériel est rendu inutilisable, il sera facturé au prix de sa valeur de remplacement. Le temps nécessaire au rachat d'un matériel équivalent pourra être facturé au prix normal de location si la société le désire. Ces sommes seront dues sans préjudice de la facturation normale pour la période pendant laquelle le matériel aura été remis en location.

Le preneur reconnait avoir reçu toutes les explications sur le fonctionnement du matériel loué et le cas échéant, les risques qu'il présente. Il est expressément convenu, que le matériel loué passe sous la garde exclusive du preneur. En cas de panne ou de mauvais fonctionnement, le preneur devra nous avertir. En cas d'accident survenu à lui-même, à des tiers, le preneur en fera son affaire personnelle, et renonce à tous les recours contre la société.

La location prend fin au terme du contrat. Toutefois, il est également résilié de plein droit par le non-paiement de l'une des échéances , l'inexécution des clauses du présent contrat.

Les avaries résultant de défauts de surveillance, choc, usure anormale, fausse manœuvre ou mauvaise utilisation ne sont pas couverts et feront l'objet d'une facturation.

Nous nous réservons le droit d'encaisser l'acompte en cas de litige ou autre. Pour toutes contestations, les tribunaux de Brest seront seuls compétents.

L'autorisation parentale sera demandée pour les enfants mineurs.

Le preneur reconnait par la signature du présent contrat, avoir pris connaissance des clauses ci-dessus et les accepter sans réserves.

Mention : « Lu et approuvé » le Signature :